

L'ECHO du Roannais

ET DU CENTRE

ADMINISTRATION
ANNONCES
ET RÉDACTION
Cours de la République
à l'imprimerie FERLAY.

ABONNEMENTS:
ROANNE
Trois mois . . . 5 fr.
Six mois . . . 9 fr.
Un an . . . 18 fr.

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Paraissant le soir à Roanne, avec les
dépêches de la journée.

ABONNEMENTS:
DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 6 fr.
Six mois . . . 10 fr.
Un an . . . 20 fr.

ANNONCES:
A LYON, Agence V. Fournier, 14, rue
Comptoir pour dépt. Saône-et-Loire, Ain, Rhône,
Isère, et arrond. de St-Etienne et Montbrison.
L'AGENCE HAYAT, place de la Bourse, 8,
et l'AGENCE AUDOUIN, 10, sont seules chargées, à Paris, de
recevoir les annonces.

COLONS OU FORÇATS ?

Les gens naïfs, dont je suis, s'étaient imaginés à tort que, puisque tous les députés reconnaissent la nécessité d'une loi sur les récidivistes, ils auraient bientôt fait de s'entendre sur les points de détail, le principe étant admis.

Nous avions compté sans les âmes tendres et les chercheurs de pous dans la paille. Ces deux variétés d'esprits craintifs se sont unies, à la Chambre, dans le but d'obtenir les circonstances atténuantes pour les jolis messieurs dont la fonction est de mettre en coupes réglées les promeneurs nocturnes.

Les âmes tendres ont eu la majorité dans la commission d'où le projet de loi émane. Le rapporteur, M. Gerville-Réache a développé cette thèse que, la transportation permettant au colon de s'amender, il y avait lieu de fonder pour les récidivistes une colonie et non un bagne.

M. Waldeck-Rousseau en tient pour le bagne, et il a raison. — Voyons, ce sont des criminels endurcis, des âmes incorrigibles n'est-ce pas, que vous allez expédier par delà les grandes mers ? Eh bien, traitez les comme tels. Si, un jour, ils s'amendent, donnez-leur un champ, gratifiez-les même, mais n'allez pas croire que le système colonisateur amollira du jour au lendemain des tempéraments indomptés, relèvera des brutes !

M. Gerville-Réache a cité deux ou trois exemples de transportés, devenus honnêtes hommes mais que de milliers d'exemples contraires à lui opposer !

C'est du temps gaspillé que celui employé à discuter le point de savoir si on mettra des formes à se débarrasser des escarpes. Le mot d'Alphonse Karr est toujours vrai : « Que messieurs les assassins commencent ! »

Au lieu de faire du sentimentalisme si bien placé, nos députés feraient bien d'examiner les différents articles du projet de loi. Ils y trouveraient ample matière à améliorations.

Je leur recommande cet article :

« Seront transportés à vie les individus condamnés deux fois pour crime dans l'intervalle de dix ans, les individus condamnés dans le même intervalle quatre fois à trois mois de prison pour vol, abus de confiance,

escroquerie, destruction d'arbres et de récoltes, outrages aux mœurs ; cinq fois pour vagabondage ; six fois pour habitude de jeu ou prostitution d'autrui. »

La transportation pour destruction d'arbres ou habitudes de jeu — c'est roide. Je n'ai d'autre part aucune indulgence pour le « coup des trois cartes » mais je n'étais pas allé cependant jusqu'à rêver pour les bonneteurs et les marchands de gibiers une répression qui, à mon sens, doit être dans beaucoup de cas quelque chose d'approchant des travaux forcés à perpétuité.

Autre particularité à signaler, le projet ne parle pas des récidivistes pour coups et blessures. Ceux-là n'offrent aucun danger. Je n'ai pas de place pour d'autres extraits, mais ceux-là suffisent.

Comme vous voyez, la loi n'est point mûre et j'avais raison, l'autre jour, de faire mes réserves.

Il me reste à souhaiter vivement que nos députés ne s'attardent pas davantage à « philosopher »

Je reviendrai, du reste, sur ce sujet.

Un curieux spécimen de Commission scolaire

Voici une petite histoire de nature à édifier nos lecteurs sur les tracasseries indignes dont certaines commissions scolaires ne trouvent pas au dessous d'elles de se faire les instruments.

La scène se passe à St-Etienne. Il paraît, dit le *Mémorial de la Loire*, que la commission scolaire de cette grande ville, s'inspirant de formidables traditions du Conseil des Dix, reçoit les dénonciations plus ou moins anonymes et traduit à sa barre d'honnêtes pères de famille qui se trouvent parfaitement en règle vis-à-vis de la loi nouvelle.

En voici un, par exemple, ancien adjudant de gendarmerie, décoré de la Légion d'honneur et de la médaille militaire et qui a obéi à la loi, en bon gendarme qui ne connaît que la consigne.

Mais ce bon gendarme est persécuté par un ancien sous-officier (qui a même été condamné pour injures et voies de fait contre lui ou ses enfants, à différentes reprises, à plusieurs cents francs d'amende et dommages-intérêts et à la suspension du port de sa décoration). Ce persécuté acheminé, ce mauvais gendarme, a eu la piquante idée d'embêter encore le bon gendarme en le dénonçant à la commission scolaire « comme n'envoyant pas son enfant à l'école. »

Trois jours après, le moulin avait repris son train ordinaire : la mère Rambaud et Berthe commençaient à sécher leurs larmes, elles s'occupaient maintenant sans trop pleurer de la façon dont on ornerait la tombe de Jenny.

Encore huit jours et Berthe, absolument adulée par la mère de Pierre, qui était devenue pour elle une autre Jenny, avait pris goût à la campagne, et réclamait en enfant gâtée sa part des menus travaux de la ferme.

Sa grâce souriante reprenait peu à peu sur sa figure la place occupée naguère par la douleur. Est-ce que, à dix-huit ans le chagrin pouvait prendre racine sérieusement sur un minois de cette sorte ?

La mère et le fils du reste faisaient de leur mieux pour rendre agréable à la jeune citadine le séjour de leur tranquille vallon. A son grand étonnement elle avait rencontré chez Pierre, sous l'écorce du garde-moulin, une intelligence d'élite et une science dont elle n'avait pas l'idée jusque-là.

Au bout de quelques jours le jeune meunier était traité d'égal en égal par la grande dame, et pendant que le moulin babillait son gai ti-tac aux rochers des deux rives, les deux jeunes gens passaient de longs instants dans la petite barque à rames que Pierre faisait voler comme une plume sur le joli lac tranquille qui s'étend en amont du moulin.

Ils devaient heureux de mille riens ; Berthe racontait ses modestes voyages à Pierre qui jamais n'était sorti de l'arrondissement ; et il s'établissait bientôt insensiblement entre eux cette familiarité charmante qui naît des mêmes goûts et des mêmes opinions partagés.

On débattait enfin la grande question de savoir si l'on apprendrait à Madame de Berville la mort de Jenny ; on s'était borné jusque-là à lui annoncer l'arrivée à bon port des voyageuses, pour ne pas la plonger dans un

Et la commission de traduire aussitôt devant son tribunal le bon gendarme, confus et furieux de comparaître comme accusé devant des juges, — devant les juges qu'il prend peut-être trop au sérieux, par habitude, le bon gendarme.

Fragment de l'interrogatoire :

M. LE MAIRE DUCHAMP : ... Votre enfant nous est signalé comme ne fréquentant aucune école.

LE BON GENDARME : Je me suis, en temps voulu, présenté dans vos bureaux et j'y ai remis une déclaration écrite comme quoi j'avais choisi l'école des Frères Maristes de la rue de l'Alma pour y faire instruire mon fils. De plus, voici une attestation de M. le directeur qui certifie que mon enfant n'a jamais manqué la classe. Si la signature est contestée par ces messieurs, le Frère directeur est tout disposé à venir l'affirmer verbalement devant la commission.

M. LE MAIRE : Messieurs, j'ai là, en effet, ce certificat constatant l'assiduité d'Arthur-Alfred X... à son école.

LE BON GENDARME : Je crois bien ! cela me coûte 10 fr. par mois.

M. LE MAIRE : Vous pouvez vous retirer.

LE BON GENDARME : Pardon, messieurs, pourquoi m'avez-vous traduit à votre barre ? (*Le Conseil des Dix murmure.*) Vous m'infligez une humiliation sans motif et sans droit ; je ne vous en remercie pas. Et permettez-moi de vous faire remarquer que si je me suis conformé aux prescriptions de l'article 7, M. le maire, lui, a manqué aux prescriptions de l'article 8.

M. LE MAIRE : Je n'accepte pas de leçon.

LE BON GENDARME : Je vous la donne tout de même, car, du moment que vous me jugiez réfractaire à l'article 7, votre devoir, à vous, était, selon l'article 8, d'inscrire mon enfant d'office à une école quelconque, en m'en avisant. Et j'aurais vu ce que j'avais à faire.

D'autre part (*c'est une autre leçon*), en ne me convoquant que le 20 pour comparaître devant vous le 21, monsieur le maire, vous ne vous êtes pas plus conformé aux prescriptions de l'article 12, qui voulait que je fusse prévenu au moins trois jours à l'avance. Ainsi, si je m'étais trouvé absent, j'aurais été affiché à la porte d'une mairie comme la vôtre. Croyez-vous que c'est bien agréable pour un gendarme comme moi ?

La commission et le maire font des nez immenses, des nez à la Jules Ferry.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION : N'avez-vous pas eu un procès avec M. Z... ? (*C'est le persécuté et dénonciateur.*)

LE BON GENDARME : Ah ça ! qu'est-ce que l'affaire Z... a de commun avec les obligations de la loi du 28 mars ?

nouveau et peut-être irréparable chagrin.

Mais pendant qu'on discutait sur ce point, le facteur passa. Il rapportait la lettre envoyée huit jours auparavant, et il s'écria avec une gaieté farouche en remettant la missive :

— Voilà votre lettre, citoyennes ; c'est une denrée qui n'entre plus à Lyon, ça.

— Qu'est-ce que vous dites ? fit la mère Rambaud effrayée.

— Je dis ce que je dis, parbleu ! Il n'entrera plus dorénavant, que des bombes et des boulets rouges dans ce nid d'aristocrates, c'est la Convention qui a décidé ça ; il arrive d'un peu partout une cinquantaine de mille bons b... qui se chargeront de la distribution à domicile mieux que nous, allez !

Berthe, pâle comme une morte, allait défaillir, quand le facteur partit enfin. Pierre le suivit pour avoir des explications complètes. Lorsqu'il rentra, sa figure était bouleversée ; il vit la jeune fille de plus en plus émue, et il ne voulait pas parler de peur de l'affliger plus encore.

— Dites-moi tout, Monsieur Pierre, je vous en conjure ! Si vous saviez combien je souffre !

Le jeune homme se taisait toujours.

— Ah ! vous êtes cruel ! Mais songez donc, s'écria-t-elle avec une exaltation croissante, que j'ai la-bas ma mère et mon fiancé !

Un violent tressaillement agita Pierre à ce dernier mot, et ses joues pâlirent comme celles de la jeune fille.

Son fiancé ! Elle avait un fiancé !

Et cette chose si simple, si naturelle, ne lui était jamais venue à la pensée, pendant que les yeux dans les beaux yeux de Berthe, il la trouvait si belle quand il la berçait tous ces jours derniers sur les flots !

Comment avait-il pu supposer qu'une telle merveille de jeunesse et de grâce, une telle

LE MEMBRE interloqué, et s'apercevant un peu tard qu'il a vendu bêtement la mèche) : C'était simplement pour savoir.

LE BON GENDARME : Donc, vous vous êtes mêlé de ce qui ne vous regarde pas, vous n'avez compris, n'est-ce pas ?

La commission est littéralement interdite. « Vous pouvez vous retirer, dit M. le maire, la commission statuera ! » Et le bon gendarme se retire, non sans jeter un regard dédaigneux et narquois sur l'interlocuteur maladroit.

Moralité de cette histoire : Dans la gendarmerie, tous les gendarmes ne rient pas quand M. le maire et la commission scolaire s'avisent de les taquiner.

Le serment judiciaire

La question du serment judiciaire revient pour la seconde fois devant la Chambre. On sait que la Chambre avait primitivement voté un projet supprimant le serment ordinaire, ayant à la fois le caractère sacramentel et religieux, pour y substituer une formule purement sacramentelle dénuée de tout caractère religieux. En outre, le sénat avait supprimé les emblèmes religieux dans les cours et tribunaux.

Le Sénat, après de longs débats, avait fini par repousser le projet de la Chambre et par voter un contre-projet de M. Humbert qui donnait la faculté de choisir entre le serment religieux ordinaire et le serment non religieux. En outre, le sénat avait supprimé la disposition concernant l'enlèvement des emblèmes religieux dans les cours et tribunaux.

La commission de la Chambre, appelée de nouveau à examiner le projet du Sénat, l'a repoussé à l'unanimité moins une voix et a décidé de revenir au texte primitif de la Chambre.

M. Julien a été nommé rapporteur.

M. Cazot et ses actionnaires

M. Cazot, depuis quelques jours président de la Cour de cassation, a maille à partir en ce moment avec les actionnaires de la société du chemin de fer d'Alais au Rhône.

On sait que les actions de cette compagnie, émises à 500 francs, se négocient aujourd'hui à un prix infime. Le capital social, les sommes fournies par les obligations, 40 millions environ, ont été dévorés. Les actionnaires ruinés accusent M. Cazot et les personnages républicains qui avaient pris l'affaire sous leur patronage.

« Il a fallu, disent-ils, dans une brochure qui vient d'être publiée, s'incliner devant les caprices de M. le sénateur Cazot ou de ses amis, s'imposer des sacrifices pour lui plaire

naissance, agrémentée encore d'une fortune énorme pour l'époque, eût pu venir jusqu'à cette heure sans trouver de nombreux adorateurs sur sa route ?

C'était ainsi pourtant. Depuis une douzaine de jours qu'il l'avait rencontrée sur son chemin, il ne s'était pas occupé, chétif vermine, d'examiner la nature de ses sentiments envers la gentille étoile qui brillait tout à coup dans son ciel. Il se contentait d'admirer ravi, voilà tout, et il s'était laissé doucement éblouir sous les rayons fascinés que son âme vierge n'avait pas encore pu soupçonner chez une femme.

Il vivait heureux sous le charme attirant de Berthe. De longtemps, jamais peut-être il ne lui eût rien dit de ce qu'il pensait d'elle ; il ne songeait à rien, qu'à jouir le plus longtemps possible de sa présence inattendue. Et voilà que tout à coup, à ce seul mot de fiancé, crié par Berthe dans son désespoir, son cœur avait bondi dans sa poitrine ; il lui sembla qu'un voleur venait de se dresser entre elle et lui et cherchait à lui ravir un trésor auquel lui tout seul il avait droit.

Il oublia d'un coup la distance énorme qui le séparait de la jeune fille, beauté, noblesse, fortune, tout cela disparut aux yeux de son cœur qui s'ouvrait tout d'un coup à une passion immense et insensée.

Que dis-je ? en un moment tout chancela chez lui ; ses vieilles convictions royalistes elles-mêmes faillirent s'écrouler sous les révoltes de son cœur.

Dans la folie de son amour naissant, il déraisonna jusqu'à se demander pourquoi le sort aveugle avait exigé jusqu'ici cette égalité de caste et de richesse pour réunir deux âmes faites pour s'aimer.

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'ECHO DU ROANNAIS

PIERRE RAMBAUD

ÉPIQUE DE LA TERREUR DANS LE ROANNAIS.

On n'était pas formaliste à cette époque troublée ; rien de plus simple que cette translation de dépouille. Au bout d'une heure Berthe, qui après lui avoir indiqué la ferme, attendait à l'hôpital le retour de Pierre Rambaud, prenait place à côté de lui sur le siège de la charrette ; derrière eux l'humble bière disparaissait sous un amas de feuillage ; Tom, la queue basse, marchait tristement derrière la voiture. La brave bête comprenait.

Et l'on refit ainsi la longue montée où la veille Berthe avait tant souffert. Et les deux jeunes gens, dans une étroite communauté de sentiments pieux, remplacèrent auprès de la pauvre morte le prêtre proscrit.

Pendant qu'on cheminait sous les charrières ensoleillées qui fuyaient tortueuses dans les grands taillis, Pierre, touché de tout l'amour que Berthe portait à sa tante défunte, répondait docilement au chapelet que psalmodiait la jeune fille de sa voix perlée.

Et quand le soir, l'enterrement modeste, l'enterrement sans prière de cette croyante, terminée, Pierre regagna son lit de l'écurie, il ne dormit guère plus que la veille ; en dépit des tristes émotions de la journée, ses rêves furent hantés par une touchante et poétique image :

Celle de Berthe de Berville.

et recruter un personnel avec une opinion et un parti. » Ils parlent encore de construction de villas, d'attribution d'actions de complaisance...

M. Cazot répondra-t-il? On le soupçonne fort de vouloir s'obstiner dans le prudent et commode silence qu'il a opposé jusqu'ici à ses détracteurs. En attendant, les actionnaires réclamant l'instruction du gouvernement et le rachat de la ligne par l'Etat. Le trésor n'est-il pas fait pour alimenter les caisses vides des entreprises républicaines?

COUPS DE CISEAUX.

C'est un devoir de ne point se lasser de faire voir comment les républicains jugent la République. Citons donc ce joli tableau des dernières sottises et coquinerie opportunistes, tracé par M. Henri Rochefort, dans l'*Intransigeant*.

Emporté par l'enthousiasme du servilisme, *libido servitii*, dit Tacite, la Chambre ne s'est pas aperçue du dangereux impair qu'elle avait commis en repoussant, à la majorité d'ailleurs insignifiante d'une trentaine de voix, un amendement tendant à appliquer le bénéfice de la conversion au dégrèvement de l'impôt foncier. Ces trente voix ont sauvé le ministère, mais elles pourraient bien avoir achevé la perte de l'Assemblée.

En effet, non-seulement l'agriculture manque de bras, mais elle manque aussi d'argent; et, du moment où les députés eux-mêmes l'abandonnent, après avoir tant promis de se dévouer pour elle, il ne lui restera plus rien.

Mécontenter les républicains, en repoussant les révisions de la Constitution:

Les petits rentiers, en leur retranchant le dixième de leur revenu;

Les agriculteurs en refusant d'aléger leurs charges;

C'est s'exposer, le jour des élections générales, à mettre tous les bulletins de vote contre soi.

Puisque M. Barodet a eu l'excellente idée de réunir les professions de foi des candidats du scrutin dernier, il peut se donner le malin plaisir de constater que les neuf dixièmes de ces documents contiennent les engagements les plus formels de parer aux besoins de l'agriculture.

Le rejet de l'amendement Gaudin, sur l'emploi des ressources provenant de la conversion; produira dans les campagnes une effet dont les parisiens auront peine à se figurer toute la gravité. Les paysans avaient la parole de leurs représentants et s'imaginaient que ceux-ci ne demandaient qu'à la tenir. Ils sont fixés maintenant sur la loyauté de leurs élus, qui les lâchent, non pas même pour réparer les misères de la crise industrielle, non pour les ébénistes ou pour les ouvriers en bâtiments, mais pour le Tonkin!

Eh bien que ces lâches nous permettent de leur dire: ils n'ont que ce qu'ils méritent. L'exemple des palinodies, des mensonges et des convoitises opportunistes, qui auraient dû les éclairer, les ont laissés aveugles et sourds. Les « mêmes hommes » sont revenus « devant eux » avec les mêmes programmes « vingt fois foulés aux pieds, et ces naïfs électeurs ont de nouveau donné dans le panneau et renvoyé à la Chambre ceux qui s'y moquaient d'eux depuis trois ans. »

L'expérience d'aujourd'hui leur semble-t-elle concluante, et se décideront-ils à écouter enfin ceux qui les ont déjà si souvent mis en garde contre les paroles melliflues des intrigants que le comité de la rue de Surène envoyait en province racoler des électeurs pour le parti gambettiste, comme les sergents recruteurs de l'ancien régime racolaient des volontaires en leur faisant voir des chandelles en plein midi.

Nous aimons à croire que cette dernière épreuve fera tomber les écailles des huitres les plus obstinées: car on peut dire des électeurs ce qu'un philosophe disait des maris: « Celui qui est trompé une première fois par sa femme est un homme à plaindre; celui qui se laisse tromper une seconde fois est un imbécile. »

Aurélien Scholl, qui ne veut pas qu'on dise qu'il est spirituel, et qui l'est tout de même, a recueilli une plaisante affiche.

Il s'agit d'un château à vendre:

Style gothique, entièrement restauré. Trois salons, dix chambres. Luxe incroyable. Murs et plafonds peints à l'huile. Ecuries, remises. Pièces d'eau. Jardin anglais et potager, parc entouré d'un mur séculaire. Chasse et pêche. Site délicieux. Abondance de fleurs. Climat exceptionnel en Seine-et-Oise à cause de sa situation abritée.

Le propriétaire, forcé de vendre par la conversion, regrette amèrement ses folies. Pour en donner une idée, la baignoire de la salle de bains est en marbre. Le tout a coûté plus de deux millions. A vendre pour le prix dérisoire de 200,000 francs. On ne veut pas le croire dans le pays, et le régisseur a honte de l'avouer.

(S'adresser à M..., rue..., n°...)

Le régisseur qui « a honte » est une vraie trouvaille.

Bébé regarde avec une grande curiosité un monsieur orné d'une calvitie abondante. Puis, tout à coup, se penchant vers sa mère:

— Dis maman, les grandes personnes, c'est-il là-dessus qu'on leur donne le fouet?

On dine à l'Elysée.

Un invité qui prévoit que le menu sera court, se prépare à reprendre du bouilli.

Mais, M. Grévy, inquiet:

— Pardon, pardon, il y a une loi contre les récidivistes.

Empruntons au *Gaulois* le mot de la fin. Ce « mot » est un quatrain de circonstance, et fort réussi:

Midas avait des mains qui changeaient tout en or.
Ah! si notre ministre en avait de pareilles
Pour l'Etat épuisé ce serait un trésor...
Mais, hélas! de Midas il n'a que les oreilles!

Voilà de l'esprit, au moins, qui n'est pas tirard par les cheveux.

LE JUGE A BARBE.

AIR CONNU

Regardez derrière ce comptoir,
Ce grand savant, cet habile homme.
Regardez, je suis bon à voir,
Et c'est Cazot que l'on me nomme.
On prétend que j'ai mauvais ton;
Parce que j'ai de la barbe au menton,
Et qu'rasant les autres à merveille,
Je n'me laiss' pas rendre la pareille.

Venez, avocats, journaliers,
Admirer mon système pileux.
J'aim'rais mieux m'nourrir de rhubarbe
Que d'me laisser couper la barbe.
C'est moi qu'je suis le juge à barbe.

Si vous voulez savoir pourquoi
Je tiens à cet appendice,
C'est qu'ça tient chaud quand il fait froid
Ca m'économise un pelisse.
Puis, autre grande utilité,
Ca protège contre la salité.
Et quand j'écris, j'ai la coutume
De m'en servir comm' d'essuie-plume.

Venez, avocats, journaliers,
Admirer mon système pileux.
J'aim'rais mieux m'nourrir de rhubarbe
Que d'me laisser couper la barbe.
C'est moi qu'je suis le juge à barbe.

Je m'fich' pas mal des esbrouffeurs,
Et j'ai pas d'gout pour la pommade.
Quand j'four' mon nez chez les coiffeurs
Ca sent si bon qu'en suis malade.
Puis, quand on vous ras', me dit-on.
On vous frotte avec du savon.
Et j'ai juré que cette ordure
Ne souill'rait jamais ma figure.

Venez, avocats, journaliers,
Admirer mon système pileux.
J'aim'rais mieux m'nourrir de rhubarbe
Que d'me laisser couper la barbe.
C'est moi qu'je suis le juge à barbe.

(Clairon). ESCOPETTE.

INFORMATIONS

La commission du taux de l'intérêt de l'argent a examiné la proposition Labiche tendant à restreindre la liberté du taux de l'intérêt de l'argent. On sait que la majorité admet la liberté absolue du taux, tant en matière commerciale que civile. La minorité, au contraire, est opposée à la liberté du taux en matière civile. M. Labiche a proposé une restriction et demandé qu'on inscrive en termes formels dans la loi, que la liberté du taux ne pourra avoir lieu que de commerçants à commerçants et non de commerçants à particuliers.

Par décret du président de la République, la peine de mort prononcée par la cour d'assises de la Gironde, le 23 décembre dernier, contre le nommé Pierre Mathieu, pour crime d'assassinat sur la personne de Mouline, à Gornac, près la Réole, a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le *Courrier de la Somme* publie les renseignements suivants sur la situation des caisses d'épargne de ce département: caisse d'épargne de Montdidier (opérations des 21-22 avril): recettes, 6,855 fr., remboursements 21,684 fr. Soit un excédent de remboursements de 14,829 francs! A Rosières, aux mêmes dates, la caisse n'a reçu que 4,177 fr. et elle a dû rembourser 6,738 fr. 68.

La droite du Sénat réunie à une heure a décidé qu'elle interpellera le gouvernement sur la situation M. de Broyl ou développera cette interpellation extérieure de la France. Aucune date n'a été fixée.

Les traitements civils qui s'élevaient en 1871 à 253,328,000 fr. atteindront en 1884 le chiffre de 353,960,000. C'est donc en treize ans une augmentation de plus de 100 millions, exactement 100,632,000 fr., soit des deux cinquièmes.

Si l'on déduit de cette augmentation les réductions opérées sur les traitements des agents politiques et du clergé, soit 3,700,000 francs, l'augmentation du chiffre total des traitements est encore de près de 97 millions depuis la chute de l'Empire.

Les nominations de généraux de brigade qui devaient avoir lieu incessamment ont été retardées; le ministre ne les signera que vers le moi de mai.

On sait que le gouvernement désirait obtenir du conseil d'Etat un arrêt qui lui permit de traduire devant les tribunaux les évêques poursuivis en appel comme d'abus. Le conseil d'Etat n'est pas entré dans les vues du gouvernement, et voici comment on explique ce refus.

On raconte que le jour où le conseil a tenu séance pour statuer sur cette question, M. Feunstin-Hélie, quoique souffrant, s'est fait porter jusqu'à sa place et a prononcé un discours fortement motivé dans lequel il établit, en s'appuyant sur des précédents juridiques, que le conseil d'Etat n'avait pas le droit de décider des poursuites contre les évêques.

Le marquis de Paix-de-Cœur, maire d'Ancretiéville-Saint-Victor (Seine-Inférieure), qui avait été suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral du 21 avril, pour avoir refusé d'appliquer la loi sur l'instruction obligatoire, vient d'être révoqué.

Récemment la ville de Millau était le théâtre d'une éclatante manifestation catholique. La municipalité républicaine ayant interdit les processions, un certain nombre de femmes aussi énergiques que pieuses, ne craignirent pas d'enfreindre cet arrêt inique, et de parcourir la ville en chantant des cantiques. Traquées pour ce fait devant le juge de paix, ce magistrat leur infligea nombre de condamnations.

Mais, ni les foudres administratives, ni les colères du Cazot de l'endroit ne les intimidèrent, faut-il croire, car ces vaillantes femmes viennent de faire retentir, encore une fois, les rues de Millau de leurs cantiques.

Jeudi, il s'est produit un incident, à l'audience de la cour d'assises des Pyrénées-Orientales.

Un juré a refusé de prêter le serment religieux. Toutefois, voyant que l'affaire était renvoyée à la prochaine session, il est revenu sur sa détermination et a prêté le serment légal, en faisant observer que ce n'était que pour éviter une plus longue prévention à l'accusé.

On affiche depuis trois jours dans les sixième et neuvième arrondissements de Paris, des placards jaunes signés « Franck » intitulés: « La vérité sur la conversion de la rente 5 en 4 1/2 0/0 », contenant des attaques virulentes contre M. Tirard, « ce ministre opportuniste qui obéit aux inspirations d'un marchand de lunettes ». Certains financiers y sont traités de « joueurs de bonneteau, circoncis ou non, qui ont amené le krach. »

Le tribunal de simple police de Jarnac, statuant sur la légalité de l'arrêté du préfet de la Charente, interdisant l'affichage du manifeste du prince Napoléon, en a reconnu la légalité et condamné M. Cunéo d'Ornano à l'amende.

Celui-ci a signé immédiatement un recours en cassation.

La presse opportuniste attaque avec violence le discours prononcé hier par M. Alexandre, doyen des présidents de chambre à l'installation de MM. Périer, premier président, et Loew, procureur général. M. Alexandre était déjà avocat général à Nancy lorsque MM. Périer et Loew étaient encore sur les bancs de l'école.

Les électeurs de la 6^e circonscription du Rhône sont convoqués pour le 20 mai à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Varambon, démissionnaire.

Il est sérieusement question de nommer archevêque Mgr. Robert, évêque de Marseille qui serait remplacé par Mgr. Ardin, évêque d'Oran.

Dans les couloirs de la Chambre, M. Ferry a déclaré à ses amis qu'il ferait une question de cabinet de l'adoption par les Chambres des conventions passées avec les compagnies de chemins de fer.

SÉNAT

Séance du samedi, 28 avril. (Suite)

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Gavardie, sur la présence dans le corps judiciaire de magistrats condamnés pour délits de nature infâme.

M. de Gavardie cite un grand nombre de faits au milieu d'interruptions incessantes dans le genre de celle-ci, relative à un juge de paix qui est en même temps marchand de vins.

M. Tenaille-Saligny. — Ce n'est pas exact. M. de Gavardie. — Je comprends que vous le défendiez, c'est votre courtier électoral. (Rires.)

Dans le Calvados, il y a un autre ivrogne; c'est le juge de paix de Vassy. La clôture est prononcée et le Sénat adopte, par 172 voix contre 72 l'ordre du jour motivé suivant:

Le Sénat, sans s'arrêter aux allégations sans preuves apportées à la tribune par M. de Gavardie, passe à l'ordre du jour.

Le président annonce que M. le duc de Broglie posera, au ministre des affaires étrangères, qui l'accepte, une question sur les conventions diplomatiques intervenues

entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome.

La séance est levée à quatre heures. M. de Gavardie cite ensuite des procureurs comme celui d'une ville de l'Orne qui va chanter au café-concert. Enfin il attaque personnellement M. Cazot lequel se borne à répondre que les injures de M. de Gavardie l'honorent.

Celui-ci achève son discours au milieu du tumulte.

Le ministre de la justice monte à la tribune et oppose une dénégation formelle à tous les faits cités par M. de Gavardie.

Celui-ci en maintient l'exactitude; plusieurs ont donné lieu à des jugements ou à des arrêts.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi, 28 avril (suite)

M. Rodot ne croit pas que la transportation puisse être simplement facultative.

Son opinion est combattue par M. Maréchal. M. Clémenceau dit que la loi en discussion pourrait être utilisée dans un intérêt politique. Il combat le projet qui pourrait frapper, en même temps que des hommes réputés dangereux, des individus incapables de nuire. Il fait le procès de la société actuelle, qui ne s'occupe pas de l'enfance abandonnée et dont le système pénitentiaire est absurde.

Il conclut en demandant le rejet du projet, pour ne pas laisser au Sénat l'honneur de l'amendement dans un sens libéral et en déclarant que la première chose à faire est la réforme pénitentiaire dans son ensemble. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La Chambre met à son ordre du jour, après les syndicats professionnels, la deuxième délibération sur la loi municipale et la loi relative au monopole des inhumations.

La séance est levée à sept heures.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Les concours régionaux en 1883. — L'administration de l'agriculture a déjà reçu communication du nombre d'animaux qui doivent figurer dans six concours régionaux de l'année:

A Troyes, 424 animaux, et 1,659 machines et instruments figurent au catalogue.

A Vannes, on compte 504 animaux, et 861 machines et instruments.

A Bourg, 404 animaux, et 836 instruments et machines. La Loire figure parmi les départements appelés à figurer dans le concours de cette dernière ville.

A Amiens, 385 animaux, et 1,844 machines et instruments.

A Foix, 384 animaux, et 769 machines et instruments.

A Digne, 274 animaux, et 295 machines et instruments.

Conseil de révision. — Classe de 1882 et ajournés. — Les opérations du conseil de révision pour l'arrondissement de Roanne commenceront le lundi, 21 mai, par le canton de St-Germain-Laval, à 1 h. 1/2 du soir.

Elles continueront dans l'ordre suivant: Saint-Just-en-Chevalet, 22 mai, 10 heures du matin.

Saint-Haon-le-Châtel, 23 mai, 1 h. 1/2 du soir.

Belmont, 24 mai, 2 heures du soir.

Charlieu, 25 mai, 9 heures du matin.

La Pacaudière, 26 mai, 1 h. 1/2 du matin.

Néronde, 28 mai, midi et demi.

Saint-Symphorien-de-Lay, 29 mai, 9 heures du matin.

Roanne, 30 et 31 mai, 9 heures du matin.

Perreux, 1^{er} juin, 9 heures du matin.

Nominations dans le clergé. — M. Lafond, curé de Lay, a été nommé curé du Bois-d'Oingt.

M. Grange, ancien curé de Chalais-le-Comtal, a été nommé curé de Lay.

Courses de Lyon. — Le comité des courses de Lyon prie les personnes qui auraient des demandes à lui faire cette année de les adresser:

A Messieurs les commissaires des Courses, au Jockey-Club, rue de la République, 19.

Les courses sont fixées aux 17 et 18 juin.

La compagnie générale des allumettes. A en croire certains journaux de la région, il paraît que la Compagnie des allumettes redouble en ce moment d'activité pour poursuivre les petits fabricants d'allumettes de contrebande.

Si la Compagnie veut réellement empêcher cette contrebande, elle aurait un moyen aussi facile qu'efficace: ce serait qu'elle produisît, comme les contrebandiers, des allumettes qui prennent feu, au lieu de livrer aux consommateurs de petits morceaux de bois presque incombustibles.

La statistique vient en effet d'établir d'une façon irréfutable que la France est le premier pays du monde... pour la consommation des allumettes.

Les Anglais en consomment ou consomment huit par jour, les Suédois neuf, les Allemands onze et les Français quinze.

Cette singulière supériorité ne peut évidemment être attribuée qu'à la défectuosité des produits de la Compagnie fermière.

Expositions de Boston et de Nice

— Deux expositions internationales des produits de l'agriculture, de l'industrie et beaux-arts vont s'ouvrir dans quelques mois, l'une à Boston le 1^{er} septembre, et l'autre à Nice le 1^{er} décembre 1883.

Les industriels de notre région, dont les produits ont acquis une si juste renommée, ne manqueront point d'assister « ces rendez-vous du commerce et de l'industrie ».

Ils trouveront à la Chambre de commerce de Roanne le programme complet de ces expositions et les renseignements nécessaires pour leur demande d'admission.

L'exploitation de l'aumône.

— Il y a quelques temps, un ouvrier scieur de long nommé Chenaye était tué sur le quai du bassin par un bloc de bois qui lui tombait sur la tête pendant son travail.

Les journaux de Roanne ont conté en son temps les détails de ce terrible accident et fait un appel à la pitié publique en faveur de la malheureuse femme que la mort de son mari laissait, elle et ses quatre enfants, dans une affreuse misère.

Cet appel a été entendu.

Ce malheur était si navrant, si cruelle était la fatalité qui choisissait pour victime cette femme et ses quatre petits, elle était si intéressante, cette famille à laquelle rien ne restait, que notre population s'émue — et donna. Disons-le, et que ce soit à l'honneur de notre ville, jamais la Vve Chenaye n'a été moins besogneuse que depuis le jour où on lui apporta, tout sanglant, le cadavre de son mari.

Mais qui le croirait ? l'infortune de cette famille a paru bonne à exploiter. Une femme dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, a appris sans doute que la femme Chenaye était retenue au lit par des couches récentes et l'idée lui est venue de partir en campagne et de se servir du nom de la malheureuse veuve pour émouvoir, à son profit, la pitié des personnes charitables.

Cette femme parcourt depuis quelques jours les maisons et, se donnant pour la veuve Chenaye, raconte en larmoyant ses peines et extorque des aumônes d'ici et de là. Nous signalons à nos lecteurs cette « voleuse à la charité ». Nous espérons que si elle renouvelle ses tentatives indignes, il se trouvera quelqu'un pour la livrer à la justice et lui faire expier chèrement l'ignoble métier qu'elle fait.

Vente de M. de Chavagnac. (Suite).

Dans la soirée d'hier, samedi, on a vendu le mobilier du comte de Chavagnac ; l'affluence des curieux et des amateurs était plus considérable encore que les jours précédents, et la pluie, qui tombait sans interruption, n'ayant pas permis de faire la vente dehors, l'on était horriblement pilé dans les appartements, ce qui a occasionné, pendant une heure au moins un certain désarroi.

Parmi les principales enchères, nous citerons : une chiffonnière en bois de rose, 150 fr., à Mlle Déal ;

Une très-belle commode Louis XV, avec cuivres ciselés, 410 fr., à M. A. Marchand ;

Une jolie console de salon, en bois doré, 140 fr.

Quatre fauteuils empire, recouverts de vieilles tapisseries, partent pour Nantes, avec M. Viau, qui les a achetés 225 fr.

Un fort joli bureau-secretaire en marqueterie, 220 francs seulement à M. le lieutenant Tupinier, du 98^e ;

Le bahut servant de bibliothèque, 185 francs à M. Alex ;

Le bahut de la salle à manger, 130 francs, à M. Albertin ;

Un fauteuil Louis XVI en vieilles tapisseries, 170 francs, à M. Gouttenoire, avocat.

Une commode à M. J. Guyon, 255 francs. Le tout chaudement disputé. Demain lundi, on vendra le restant de la bibliothèque et les porcelaines de Chine.

Le fête du Coteau. — Malgré la pluie qui tombait à torrents, hier au soir, entre huit et neuf heures, deux chars ornés de lanternes vénitiennes et remplis de musiciens, ont parcouru la ville, en semant sur leurs passages des valses choisies et des polkas bruyantes.

Cette musique joyeuse était le prélude de la fête du Coteau, la Saint-Marc, le première fête à grand spectacle de la banlieue roannaise, qui est toujours très-fréquentée, lorsque le temps le permet.

Si les musiciens du Coteau avaient pris soin de mettre le beau temps de leur parti, les Roannais iraient certainement en foule aujourd'hui répondre à leur aimable invitation.

Espérons encore que le ciel nous réserve pour ce soir une éclaircie.

St-Haun-le-Châtel — Trop de zèle.

Ayant vu figurer sur le rôle d'une audience civile les noms assez ronflants de quelques chasseurs en procès avec un aubergiste de St-Germain-Lespinasse, qui avait poussé la flatterie jusqu'à supposer qu'ils payeraient sans compter quelques dépenses faites chez lui, l'Union Républicaine a cru inutile de s'enquérir du résultat du procès et, dans son numéro du 22 avril dernier, elle insérait la phrase suivante : « Il n'aurait pas fallu renacer à la poche ; il eut été convenable d'avalier la douleur », et sans mâcher.

« Cela aurait évité à MM. le déplaisir de passer en jugement à Roanne le jeudi 10 avril dernier et de s'entendre publiquement condamner à payer leurs dettes à M. Fournier, hôtelier à St-Germain-Lespinasse.

Le Journal de Roanne fait à ce sujet les très justes réflexions suivantes : L'Union Républicaine de dimanche dernier consacre un entrefilet à un différend survenu entre un hôtelier de St-Germain-Lespinasse et une bande de chasseurs descendue chez lui pendant quelques jours.

« Nous connaissons ce procès, et nous avions pensé qu'il s'agissait là d'une discussion d'ordre privé, dont un journal n'avait pas à entretenir le public.

« Mais, puisque notre confrère y a trouvé matière à une tartine aussi littéraire que démocratique il est bon de rétablir les faits.

« Quand les chasseurs en question ont voulu quitter St-Germain on leur présente une note de 954 francs ; les maîtres étaient taxés à 15 francs par jour, ce qui est un beau prix, même pour St-Germain ; de plus, on avait par erreur compté un jour de trop.

« Les chasseurs offrirent 750 fr. L'hôtelier refusa et assigna devant le tribunal, en payement de son compte rectifié et réduit à 870 fr. Le tribunal a condamné les défenseurs à payer 794 francs : soit 44 francs de plus qu'ils n'offraient, et 76 francs de moins qu'on ne leur demandait.

« On voit, par ce simple exposé, s'il est possible de les faire passer pour des grands seigneurs aux allures féodales et ne voulant payer leurs dettes que contraints par la justice. Ce sont tout simplement d'honnêtes gens, peu soucieux de se laisser écorcher par un aubergiste que les scrupules ne gênent pas.

Nous n'ajoutons qu'une chose si MM. les opportunistes entendent que les pauvres conservateurs payent sans jamais compter, qu'ils leur abandonnent au moins quelques-unes de ces positions grassement rétribuées où ils se sont glissés avec tant de dextérité sous prétexte d'épuration.

O les bons gilets tricotés ! les bonnes genouillères bien chaudes ! ô les braves casquettes !

TARTARIN-QUICHOTTE, hors de lui :

Une hache ! qu'on me donne une hache ! TARTARIN-SANCHO, sonnant la bonne : Jeannette, mon chocolat !

Là-dessus Jeannette apparaît avec un excellent chocolat, chaud, moiré, parfumé, et de succulentes grillades à l'anis, qui font rire Tartarin-Sancho en étouffant les cris de Tartarin-Quichotte.

Et voilà comme il se trouvait que Tartarin de Tarascon n'eût jamais quitté Tarascon.

VII

LES EUROPEENS A SHANG-HAI. LE HAUT COMMERCE. LES TARTARES. — TARTARIN DE TARASCON SERAIT-IL UN IMPOSTEUR. — LE MIRAGE.

Une fois cependant Tartarin avait failli partir, partir pour un grand voyage.

Les trois frères Garcio-Camus, des Tarasconnais établis à Shang-Hai, lui avaient offert la direction d'un de leurs comptoirs là-bas. Ça, par exemple, c'était bien la vie qu'il lui fallait. Des affaires considérables, tout un monde de commis à gouverner, des relations avec la Russie, la Perse, la Turquie d'Asie, enfin le Haut Commerce.

Dans la bouche de Tartarin, ce mot de Haut Commerce vous paraissait d'une hauteur !...

La maison de Garcio-Camus avait en outre cet avantage qu'on y recevait quelquefois la visite des Tartares. Alors vite on fermait les portes. Tous les commis prenaient les armes, on hissait le drapeau consulaire,

Arrondissement de St-Etienne.

Une démission attendue. — Au mois d'Octobre dernier, on achevait la laïcisation, déjà commencée par degrés, du bureau de bienfaisance de St-Etienne. Trois des administrateurs, dont le vice-président, donnaient aussitôt leur démission et M. Régis Taravellier, ancien marchand d'habits et conseiller général socialiste du canton sud-ouest de la Ville, prenait avec empressement la direction de l'œuvre avec le concours du docteur Fabreguettes, autre membre socialiste du bureau, qui se nommait lui-même médecin des indigents, avec 600 fr. d'appointements.

Quant à M. Régis Taravellier, il s'était, depuis quelque temps déjà, institué percepteur du droit des pauvres.

Mais, bien qu'à l'entendre, il fit cette perception sans rétribution aucune, en dépit également de l'assurance, donnée par lui, que des laïques coulerait moins cher que des congréganistes, dès les premiers mois les indigents se trouvaient à la portion congrue, les orphelins recueillis manquaient des soins les plus indispensables et M. Régis Taravellier était en février obligé de venir faire l'aveu implicite de son impuissance, de son ineptie, etc., en demandant au Conseil municipal un accroissement considérable de la subvention allouée au bureau de bienfaisance.

La consternation fut immense dans le camp socialiste et les opportunistes, mettant l'affaire à profit, provoquèrent une enquête écrasante.

Le docteur Fabreguettes dut donner sa démission de médecin appointé ; pour ce qui est de M. Régis Taravellier nous apprenons qu'il vient de renoncer à la Vice-présidence du Conseil d'administration.

Nous aimons à croire qu'il ne conservera pas d'avantage les fonctions de percepteur du droit des pauvres.

Arrondissement de Montbrison.

Incendie volontaire. — Ces jours derniers est venue devant le tribunal correctionnel de Montbrison l'affaire concernant cette jeune bohémienne, âgée de 15 ans à peine, qui pour se venger de ce que les époux Giraudier, propriétaires à Nervieux, lui avaient refusé un morceau de lard qu'elle leur demandait, avait mis le feu à cinq meules de paille avoisinant leurs bâtiments.

Cette jeune fille avait fait des aveux complets qu'elle a renouvelés à l'audience.

Le Tribunal, considérant son âge et le milieu où elle vit, l'a déclarée irresponsable mais a ordonné qu'elle serait renfermée dans une maison de correction jusqu'à 20 ans révolus.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Eboulement dans une mine. — Un accident suivi de mort est arrivé jeudi matin au puits Jules Chagot, à Montceau-les-Mines.

Le nommé Tillier, mineur, domicilié au Bois-de-Verne, a été enseveli sous un éboulement considérable de charbon dans la galerie où il travaillait.

Ses camarades eurent le temps de fuir et d'échapper ainsi à une mort certaine. Quand ils revinrent dégager Tillier, celui-ci avait cessé de vivre. Tillier était âgé de 28 ans, il laisse une femme et trois enfants.

Chute de cheval. — Lundi à Paray-le-Monial, pendant la revue des brigades de l'arrondissement, passée par le colonel de la légion, un fâcheux accident est arrivé à un gendarme de la brigade de Charolles. Ce militaire, nommé Bonglet, est si malheureusement tombé de cheval, qu'il a eu le crâne fracturé ; en outre, la selle de son cheval lui a fait de gra-

et pan ! pan ! par les fenêtres, sur les Tartares.

Avec quel enthousiasme Tartarin-Quichotte sauta sur cette proposition ; je n'ai pas besoin de vous le dire ; par malheur, Tartarin-Sancho n'entendait pas de cette oreille-là, et, comme il était le plus fort, l'affaire ne put pas s'arranger. Dans la ville, on en parla beaucoup. Partira-t-il ? ne partira-t-il pas ? Parions que si, parions que non. Ce fut un événement... En fin de compte, Tartarin ne partit pas, mais toutefois cette histoire lui fit beaucoup d'honneur. Avoir failli aller à Shang-Hai ou y être allé, pour Tarascon, c'était tout comme. A force de parler du voyage de Tartarin, on finit par croire qu'il y allait, et le soir, au cercle, tous ces messieurs lui demandaient des renseignements sur la vie à Shang-Hai, sur les mœurs, le climat, l'opium, le Haut-Commerce.

Tartarin, très bien renseigné, donnait de bonne grâce les détails qu'on voulait, et ma fin ! à la longue, le brave homme n'était pas bien sûr lui-même qu'il n'était pas allé à Shang-Hai, tellement qu'en racontant pour la centième fois, la descente des Tartares, il en arrivait à dire très naturellement : « Alors, je fais armer mes commis, je hisse le pavillon consulaire, et pan ! pan ! par les fenêtres, sur les Tartares. » En entendant cela, tout le cercle frémissait...

— Mais, alors, votre Tartarin n'était qu'un affreux menteur.

— Non ! mille fois non ! Tartarin n'était pas un menteur...

— Pourtant, il devait bien savoir qu'il n'était pas allé à Shang-Hai !

— Eh ! sans doute, il le savait. Seulement...

ves lésions en lui tombant sur la poitrine. La victime de cet accident a reçu des soins empressés ; toutefois, on craint que sa vie ne soit en danger.

ALLIER. — Arrestation. — Nous lisons dans le Centre :

« Le parti républicain d'Huriel est en deuil. La gendarmerie a arrêté vendredi dernier M. Lépineux, ancien notaire, sous l'inculpation de faux. »

Agitation révolutionnaire. — L'appel suivant a été adressé aux travailleurs de Moulins :

« En réponse aux condamnations prononcées contre plusieurs socialistes révolutionnaires, les travailleurs de Moulins se sont reconstitués en groupes d'études sociales, venant prendre sa place dans la grande armée ouvrière.

« Ils invitent à se joindre à eux tous les citoyens qu'a dû indigner et éclairer le double verdict de la justice bourgeoise.

« Les adhésions sont reçues, à partir du 28 avril, chez le citoyen Morel, rue de l'Oiseau, 8.

« C'est ainsi que, loin de reculer l'heure de l'émancipation sociale, toutes les violences de la bourgeoisie gouvernementale ne feront que la précipiter.

« Le secrétaire provisoire, G. MOREL. »

Les petits capitalistes. — La caisse d'épargne de Montluçon a reçu, le 22 avril, de 35 déposants, 6,562 francs, et, le même jour, elle a remboursé 10,974 fr. 72 ; différence, 4,412 fr. 72.

DÉPÊCHES DE LA JOURNÉE

Réunion ouvrière à Rive-de-Gier.

MM. Desmons, Brousse, Chavane, Girodet, députés, organisent pour dimanche prochain une réunion publique des ouvriers mineurs du bassin de Rive-de-Gier.

Question du Liban.

M. Tissot a été chargé par le gouvernement de conférer avec lord Granville sur la question du Liban.

Un article du Soleil.

Dans le Soleil de ce matin, M. Hervé, répondant aux journaux légitimistes qui assurent que le duc d'Aumale doit aller à Froshdorf, leur dit que ceux de leurs amis qui y sont allés autrefois sont bien plus coupables que lui, étant donnée l'inaction dans laquelle ils sont restés ensuite.

La triple alliance.

La question qui doit être posée par M. de Broglie à propos de la triple alliance, sera discutée mardi.

La légende des siècles. — Le Rappe, annonce pour le 20 mai l'apparition du dernier volume de la Légende des Siècles.

FAITS DIVERS

Un héritage de deux millions. — Un riche habitant de Villeurbanne, près Lyon M. Vulpia, vient de mourir. Il laisse, dit-on, deux millions. Il n'aurait pas fait de testament, car il cherchait un héritier à son gré ; tenant à ne pas laisser sa fortune se diviser, il voulait découvrir parmi ses parents un célibataire, rangé et économe, qui s'engagerait à tester lui-même pour un autre célibataire. Or, une nuée de cousins issus de germains, heureux de ce que le défunt n'ait pas mis la main sur le célibataire rêvé par lui, se sont présentés pour toucher la succession. Il a fallu établir leur filiation et ils se sont adressés à une agence.

Seulement, écoutez bien ceci. Il est temps de s'entendre une fois pour toutes sur cette réputation de menteurs que les gens du Nord ont faite aux méridionaux. Il n'y a pas de menteurs dans le Midi, pas plus à Marseille qu'à Nîmes, qu'à Toulouse, qu'à Tarascon. L'homme du Midi ne ment pas, il se trompe, il ne dit pas toujours la vérité, mais il croit la dire... Son mensonge à lui, ce n'est pas du mensonge, c'est une espèce de mirage.

Oui du mirage !... Et pour bien me comprendre, allez-vous-en dans le Midi, et vous verrez. Vous verrez ce diable de pays où le soleil transfigure tout, et fait tout plus grand que nature. Vous verrez ces petites collines de Provence pas plus hautes que la butte Montmartre et qui vous paraîtront gigantesques, vous verrez ces petites collines de Provence pas plus hautes que la butte Montmartre et qui vous paraîtront gigantesques, vous verrez la Maison carrée de Nîmes. — un petit bijou d'étagère, — qui vous semblera aussi grande que notre-Dame. Vous verrez... Ah ! le seul menteur du Midi, s'il y en a un, c'est le soleil... Tout ce qu'il touche, il l'exagère... Qu'est-ce que c'était que Sparte aux temps de sa splendeur ? Une bourgade... Qu'est-ce que c'était qu'Athènes ? Tout au plus une sous-préfecture... et pourtant dans l'histoire elles nous apparaissent comme des villes énormes. Voilà ce que le soleil en a fait...

Vous étonnez-vous après cela que le même soleil, tombant sur Tarascon, ait pu faire d'un ancien capitaine d'habillage comme Bravida, le brave commandant Bravida, d'un navet un baobab, et d'un homme qui avait failli aller à Shang-Hai, un homme qui y était allé ?

(A suivre).

AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN de TARASCON

Par ALPHONSE DAUDET.

PREMIER ÉPIQUE

A TARASCON

Le corps de Tartarin, au contraire, était un brave homme de corps, très gras, très lourd, très sensuel, très douillet, très geigneux, plein d'appétits bourgeois et d'exigences domestiques, le corps ventru et court sur pattes de l'immortel Sancho Pança.

Don Quichotte et Sancho Pança, dans le même homme ! vous comprenez quel mauvais ménage ils y devaient faire ! quels combats ! quels déchirements !... O le beau dialogue à écrire pour Lucien ou pour Saint-Evremond, un dialogue entre les deux Tartarins, le Tartarin-Quichotte et le Tartarin-Sancho ! Tartarin-Quichotte s'exaltait aux récits de Gustave Aymard et criant : « Je pars ! » Tartarin-Sancho ne pensait qu'aux rhumatismes et disant : « Je reste. »

TARTARIN-QUICHOTTE, très-exalté ; Couvre-toi de gloire, Tartarin.

TARTARIN-SANCHO, très-calme : Tartarin, couvre-toi de flanelle.

TARTARIN-QUICHOTTE de plus en plus exalté : O les bons rifles à deux coups ! ô les dagues, les lazcos, les mocassins !

TARTARIN-SANCHO, de plus en plus calme :

Belle affaire pour l'agence, mais voici qu'en cherchant les pièces nécessaires à ces clients, cette maison de renseignements est tombée sur un cousin germain. Celui-ci, auquel on offrait un superbe héritage et qui ne se savait pas cette bonne aubaine, ne pouvait s'en saisir sans les révélations de l'agence, a signé un taité qui donne de superbes hono- raires aux inventeurs de l'héritage. Resté à savoir maintenant, si en levant demain les sceaux, on ne lira quelque testament qui fera dégringoler tous ces châteaux... à Vil- leurbanne.

Dévouement d'une jeune fille. — Il y a deux jours, un incendie éclatait dans les landes de la commune de Cissac (Gironde). Activées par le vent assez fort, les flammes prirent tout à coup une extension formidable.

S'élevant à une hauteur énorme, elles embrasèrent avec des grondements sinistres les landes, les arbres, dévorant tout sur leur passage. En peu de temps, une longueur de douze kilomètres était en feu.

La terrible incendie s'étendait jusqu'à la commune de Saint-Germain-d'Esteuil. Les maisons allaient être atteintes, les habitants terrifiés par l'invasion du fléau essayaient vainement d'arrêter sa marche.

Parmi ceux qui luttaient, en tête, se trou- vait Mlle Batailly.

Intrépide, une hache à la main, elle s'avan- ça. Il y avait, dans l'espace encore intact entre le groupe des maisons et l'immense rideau de feu, quelques jeunes arbres dont les branches étaient déjà léchées par la flam- me.

Ces arbres qui allaient servir de fatal trait d'union entre l'incendie et le village, il fallait les abattre.

C'est la jeune fille qui entreprit cette ta- che. Avant qu'on eût pu la devancer, elle avait commencé son œuvre préservatrice. Déjà quelques pins avaient été abattus par la hache de cette courageuse enfant. Mais elle ne devait point terminer sa noble besogne.

Des flammèches poussées par la bise mi- rent le feu à ses vêtements. En un instant, la malheureuse jeune fille fut entourée de flammes et tomba inanimée, le corps sillonné d'horribles brûlures.

Quant on put la secourir, elle ne donnait plus signe de vie. Cependant, quelques heu- res après, elle put ouvrir les yeux et prononça quelques paroles. On désespéra de la sauver.

PREMIÈRE COMMUNION

La Maison du Grand St-Martin met en vente un choix considérable très-varié de Com- plets drap noir pour Première Communion, depuis 10 fr. 50 le Complet.

Nous recommandons à nos abonnés cette Maison de confiance si avantageusement connue pour ven- dre bon et bon marché.

CONVERSION DE LA RENTE 5 %

Le SYNDICAT INDUSTRIEL, Soc. anonyme, capital 20 millions, se charge de toute opérations relatives à la conversion de la Rente 5 0/0.

Il met également à la disposition du public :
Valeurs garanties par l'Etat
Revenu : 4 1/2 0/0

Valeurs subventionnées par l'Etat
Revenu : 5.40 0/0

S'adresser au Syndicat Industriel,
59, rue Taillout, PARIS.

Haute Nouveauté Anglaise

Seul RIVAL du VELOURS de LYON

coûtant le QUART du Prix

NOIR BLEUTÉ inaltérable toutes couleurs à la mode.

NONPAREIL

VELVETEEN

LÉGER, SOUPLE, SOYEUX.

DURABLE, BRILLANT, SOLIDE DE TISSU

NE SE TACHANT PAS A LA PLUIE

Dépôt maison BANCILLON, rue des Bourrassières

A ROANNE

FABRIQUE DE CIERGES

POUR PREMIÈRE COMMUNION

VIAL

Place d'Armes, en face de l'Hôtel-de-Ville.

ROANNE

DÉLÉGATIONS COMMERCIALES

MARSEILLE

Pour les dépôts d'argent fait jusqu'au 28 cou- rant au bureau de l'Agence de Roanne, rue Na- tionale, 48, les intérêts partiront du 1^{er} mai les- quels seront payés le 1^{er} juin prochain.

NOTA. — Les déposants sont invités à se présenter le 1^{er} mai, au bureau de l'Agence, pour toucher le montant de leurs intérêts échus au 30 courant.

LEÇONS

D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS

Par un ancien élève de l'Université

de Vienne.

LEÇONS DE PIANO

Méthode du Conservatoire de Vienne

S'adresser au bureau du journal, cours de

la République.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

AGENCE DE ROANNE

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment :

5 % aux Bons à échéances, à 2 ans

4 % id id id à 18 mois

3 % id id id à 1 an

2 1/2 % id id id à 6 mois

2 % id id id à 3 mois

2 % id id id à 3 mois

ASSURANCES :

Le Monde : Vie, Incendie, Accidents.

Caisse Parternelle : Vie, Accidents.

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE DÉCHAUME

Rue Ste-Elisabeth, ROANNE.

et dans les kiosques de la place de l'Hôtel-de-

Ville et de la place St-Etienne :

TOUTES LES NOUVELLES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES

parmi lesquelles nous citerons :

Le Bossu ou le petit Parisien Lagardère,

grand roman de cape et d'épée ;

Essai le lépreux, par Emmanuel GONZALEZ ;

Le Secret du Dompteur, par Louis NOIR ;

Rocambole, par PONSON DU TERRAIL ;

L'Enfant trouvé, par Louis ENAULT.

Tous ces ouvrages, choisis parmi les plus

dramatiques, sont vendus par livraisons à dix

centimes, illustrées par les meilleurs artistes.

LIBRAIRIE BRON

NOUVEAUTÉS

La Comtesse Sarah. OHNET. — La Ferme

du Choquet, CHERBULLIER. — Criguet, Ludovic

HALÉVY. — Au bonheur des Dames, ZOLA. —

Aimée du Roi. — La Tunisie et la Tripolitaine.

G^l CHARME. — La petite Duchesse. BOUVIER. —

Le Fort de la halle, OLYSSE BAROT. — Annuaire

de l'arrondissement de Roanne.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE RAYNAL

10, rue du Collège, 10,

VIENNENT DE PARAÎTRE :

Docteur COUTARET, Vingt-cinq ans de

chirurgie, 1 vol. in-8° 5 fr.

Docteur NOELAS. Histoire des faïences

Roanne-Lyonnaises, 1 vol. in-8°, contenant

60 planches. 20 fr.

Broutin. Histoire des châteaux du

Forez, 2 vol. in-8°. 20 fr.

On trouve toujours dans cette librairie toutes

les nouveautés littéraires, artistiques et scienti-

fiques, avec remises considérables sur les prix

marqués.

Vente à crédit.

FLEURS

La maison AUBOYER prévient le public qu'elle

tient à la disposition des acheteurs un choix

complet de plantes ornementales et de serres et

de fleurs.

APERÇU DES PRIX :

Plantes à massifs, telles que : Geraniums, Hé-

liotropes, Verveines, Agérilums, Anthémis,

etc., le 100, 20 fr.

Plantes à mosaïque : Coleus, Alternanthera,

Sempervivum, Erisine, Ficoide, etc., le 100, 25 fr.

Plantes à feuillages pour appartement. —

bouquets de fête, de mariage, etc.

Plants de fleurs annuelles tous repiqués.

2 fr. le cent.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

ET

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères.

AVIS AUX CULTIVATEURS

Par suite des pluies continuelles de l'automne

dernier, il est certain malheureusement que

l'oïdium, ce terrible ravageur de nos vignobles,

fera, cette année de très-bonne heure son ap-

parition.

Tout vigneron soucieux de ses intérêts et

de l'avenir de sa vigne doit s'efforcer de com-

battre ce fléau.

Le moyen le plus sûr est le soufrage dès la

première pousse.

La maison AUBOYER, tenant à satis-

faire sa nombreuse clientèle, vient de traiter

un marché important de soufre sublimé, 1^{er}

choix, qu'elle donnera aux prix minima de 25

fr. les 50 kilogrammes, logé en sacs de 60 kilog.

MAGASIN DE VENTE,

rue des Bourrassières, 2, à ROANNE

NOUVEAUTÉS & CONFECTIONS

MAISON J. BANCILLON

22, rue des Bourrassières, 22,

ROANNE

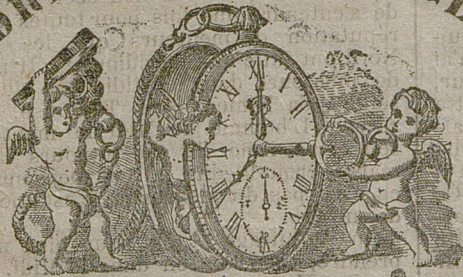
Actuellement mise en vente des

NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

CORBEILLES DE MARIAGE

SPECIALITÉ POUR COSTUMES ET CONFECTIONS D'ENFANTS

FABRIQUE D'HORLOGERIE



J. BARRÉ

Horloger de la ville,

19, rue des Bourrassières, ROANNE

Maison spéciale pour la vente de bonnes montres soignées, au prix de fabrique

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

M. BARRÉ met toujours le plus grand soin aux réparations de montres et

pendules et les délivre avec garanties sérieuses.

Vente d'outils et fournitures pour horlogers.

Pour BALS, FÊTES et SOIRÉES

DEMANDEZ :

LIMONADE GAZEUSE

DE

S^T - ALBAN

Obtenue avec le gaz naturel des sources, bien

supérieure aux limonades factices.

A LOUER DE SUITE

APPARTEMENT

TOUT RÉPARÉ A NEUF

De 7 Pièces au 3^e étage

Maison Vaxon, rue de Cadore, n° 1.

Pour louer, s'adresser au bureau

du journal, cours de la République.

GRAND CAFE

Place de l'Hôtel-de-Ville, ROANNE.

Recommandé à MM. les Voyageurs.

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Pendant toute la saison d'été on trouvera au Grand-Café

GLACES ET SORBETS VARIÉS

PIANO MUSIQUE

F. SETZ père, rue Nationale, 42.

M. F. Setz père a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle

qu'il est seul représentant et dépositaire, pour Roanne et les en-

viron, des splendides pianos Kalbe, système américain, haute

nouveauté, solidité garantie. Mignon piano, cordes 3 fois

croisées, sonorité du piano à queue.

MONTAIGUT-CHARDONNET

Marchand-tailleur, rue Ste-Elisabeth, 66, à Roanne

Choix varié de Draperies haute nouveauté pour

hommes et jeunes gens.

Grand assortiment de Confections pour Dames,

en tous genres et dans tous les prix.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AU PROGRÈS

MAISON VINCENT LAPRADE

16, rue de la Sous-Préfecture, 16

ROANNE (Loire).

CHALES ET SOIERIES, LAINAGES,

NOUVEAUTÉS POUR ROBES,

ET COSTUMES,

MÉRINOS ET CACHEMIRES,

de toutes largeurs

FLANELLE DE SANTÉ,

DRAPERIE NOUVEAUTÉ D'ELBEUF.

TOILES DE MÉNAGE

pur chanvre, pour draps et chemises,

LINGES DE TABLE, MOUCHOIRS,

TOILES DE VICHY,

OXFORDS, NOUVEAUTÉ

MOUSSELINES POUR Rideaux,

ETOFFES POUR AMEUBLEMENT.

CORBEILLES DE MARIAGES

MAISON DE CONFIANCE

reconnue pour vendre réellement bon et bon marché.

L'importance toujours croissante de nos affaires nous permet d'offrir dans chaque

genre des assortiments considérables et des plus variés et à des prix extraordinairement bon marché.

CONFISERIE & PATISSERIE PARISIENNE

L. FOREST, petite rue du Marché, 2.

FABRIQUE DE DRAGÉES

Spécialité de boîtes de mariages et

de baptêmes, cornes en tous genres.

GRANDS CHOIX DE DESSERTS

pour noces et dîners.

ENTRETIENS ET PIÈCES MONTÉES

Pâtés chauds tous les jours

Pâtés froids.

PIÈCES DE GLACE

Fromage, Plombière, Bombe,

Dame blanche, Mocher, etc.

Dans la saison d'été on ser-

vira des glaces au détail,

soit au magasin ou à domi-

cile.

SORBETS

SIROPS, EN TOUS GENRES.

CARROSSERIE

FORGE, CHARRONNAGE, MENUISERIE,

PEINTURE ET SELLERIE,

HARNAIS EN TOUS GENRES, ARTICLES D'ÉCURIE.

L. CHOUDARD

Rue Nationale, 26, à ROANNE.

Ateliers de construction, rue du Rivage.

Roanne, — Imprimerie E. FERLAY

Le gérant, E. FERLAY.